

PAR COURRIEL

Québec, le 10 février 2023



Numéro de dossier : 2302016-445

Monsieur,

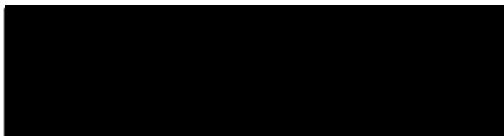
La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 9 février 2023 visant à obtenir copie de la lettre du ministère de la Culture et des Communications, ci-après nommé le Ministère, adressée au service de l'urbanisme de la Ville de Gatineau, datée du 8 août 2022, où la directrice régionale du Ministère, Anne-Marie Gendron, fait part de ses préoccupations quant aux récentes démolitions de maisons allumettes à Gatineau.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointe à la présente lettre une copie du document visé que nous détenons et qui peut vous être communiqué.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Julie Lévesque

p. j.